



accusé de tentative vol voiture + coup et blessures

Par oce, le 18/01/2010 à 15:21

bonjour,

mon mari a reçu une convocation du commissariat de police pour le 15 janvier , et il s'est présenté, on l'accuse d'avoir agressé une fille pour lui voler sa voiture le 28 décembre à 17h30 à un feu rouge + coup et blessures sur la victime qui est resté 10 jours à l'hosto. la fille était avec une amie en voiture à un feu rouge et c'est celle ci qui a noté la plaque de la voiture, d'ou la reception de la convocation.

donc mon mari serait avec un complice en voiture , serait descendu de sa voiture pour tenté de voler la voiture et a tabassé la victime (son complice n'est pas descendu), n ayant ps réussi de la voler s'est enfui au volant de sa voiture. la victime décrit son agresseur, brun mince casquette, le profil physique classique de mon mari. La victime est venu au poste le jour de la convocation et sans casquette a dit que c'est lui l'agresseur, elle n'a meme pas eu besoin du port de la casquette, après cela mon mari n'a pas été mis en garde à vue.

Or ce jour la mon mari gardait notre bébé de 7 mois, nous n'avons pas de nounous, nous faisons garder par les beaux parents dès que nous travaillons, faisons des roulement de garde. je travaillais ce jour , je suis rentrée à 18h30. Je précise que nous avons une c 4 neuve et la voiture de la victime vieille fiat, nous sommes propriétaire, et n'avons aucune raison de voler une vieille voiture. Mon mari n'a aucun casier judiciaire, travaille à ROissy. La victime a porté plainte, nous avons aussi porter plainte pour faux témoignages et usurpation de plaque. Quels risque encoure t on pour un délit que l'on a pas commis, dans 2 semaines rendez vous au tribunal. Vu que la victime s'est faite agressée et que l'agresseur a touché la voiture, les policiers ont du prendre les empreintes sur la voiture ou des traces de l'agresseur. merci pour votre aide